

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« AMENDEMENT VISANT REVOIR LES MODALITÉS D'AJUSTEMENT DES DACF 2026 »

**Cadre réservé à
l'administration :**

N° ou nom du
programme ou
du rapport :

SESSION DU 16.10.2025

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :



Nom et numéro du rapport :

J200 - Garantir un fonctionnement performant des lycées publics

Exposé des motifs :

Afin de garantir le bon fonctionnement des EPLE, la Région verse une dotation annuelle de crédits de fonctionnement. Ceux-ci sont répartis en deux enveloppes : une enveloppe dédiée au fonctionnement des locaux et une enveloppe dédiée au fonctionnement pédagogique.

Dans le cadre de la session du Conseil régional, il est proposé de revoir les règlements d'intervention relatifs au calcul des dotations annuelles des crédits de fonctionnement (DACF) pour chacun des EPLE. Ainsi, il est entre autres prévu une amélioration de la transparence des modalités de calcul ainsi qu'un renforcement de l'équité de traitement entre les lycées.

Au regard du nouveau règlement d'intervention, nous constatons que les établissements disposant d'une réserve financière supérieure à 30 jours se verront impactés soit d'une baisse de leur DACF ou d'une hausse plafonnée, voire supprimée.

Cette proposition contraint donc les établissements à se rapprocher le plus possible de la limite de 30 jours de réserves disponibles, se maintenant ainsi en permanence à la limite financière. Notre groupe craint que cette mesure ne mette en difficulté les établissements. Nous appelons par ailleurs à la prudence en proposant de rehausser cette limite de 30 à 60 jours, pour permettre

aux EPLE de faire face à d'éventuelles crises, comme celle liée aux surcoûts de l'énergie entre 2021 et 2023.

Aussi, nous proposons de modifier les modalités d'ajustement des DACF.

Délibéré :

Dans le Règlement relatif à la Dotation Annuelle des Crédits de Fonctionnement des EPLE pour l'année 2026 :

Dans le paragraphe C.2 : Modalités d'ajustement de la DACF, de modifier les tableaux relatifs aux ajustements pour les lycées généraux et technologiques ainsi que pour les lycées professionnels, polyvalents et les EREA.

Il est proposé de remplacer les tableaux proposés par ceux-ci :

Pour les lycées généraux et technologiques, l'ajustement se fait de la façon suivante :

Réserves disponibles en jours	En cas de DACF brute 2026 inférieure à la DACF 2025	En cas de DACF brute 2026 supérieure à la DACF 2025
Inférieures à 60	Pas de baisse par rapport à la DACF 2025	Hausse plafonnée à 5% de la DACF 2025
Entre 61 et 90	Pas de baisse par rapport à la DACF 2025	Hausse plafonnée à 2,5% de la DACF 2025
Entre 91 et 300	Baisse plafonnée à 5% de la DACF 2025	Pas de hausse par rapport à la DACF 2025

Pour les lycées professionnels, les lycées polyvalents, les EREA, l'ajustement se fait de la façon suivante :

Réserves disponibles en jours	En cas de DACF brute 2026 inférieure à la DACF 2025	En cas de DACF brute 2026 supérieure à la DACF 2025
Inférieures à 70	Pas de baisse par rapport à la DACF 2025	Hausse plafonnée à 5% de la DACF 2025
Entre 71 et 100	Pas de baisse par rapport à la DACF 2025	Hausse plafonnée à 2,5% de la DACF 2025
Entre 101 et 300	Baisse plafonnée à 5% de la DACF 2025	Pas de hausse par rapport à la DACF 2025



Franck Nicolon

Conseiller régional du groupe l'Écologie ensemble



Claire Schweitzer

Conseillère régionale du groupe l'Écologie ensemble